

Version 2 du 24 Avril 2020

LETTRE D'INFORMATION SUR LE COVID-19

RECOMMANDATIONS SUR LES MODALITES DU RETOUR EN MILIEU SCOLAIRE DES ENFANTS ATTEINTS D'UNE MALADIE RESPIRATOIRE CHRONIQUE

Chers parents, chers patients,

Suite à de nombreux appels reçus par nos services concernant les modalités du retour en milieu scolaire des enfants porteurs d'une maladie respiratoire chronique en contexte d'épidémie Covid-19, nous souhaitons apporter les éléments de réponses suivant :

Quels sont les enfants porteurs de maladies respiratoires chroniques à risque théorique de formes sévères de Covid-19 ?

Les enfants **ont été peu touchés** par le Covid-19 depuis le début de l'épidémie en France et en Europe. De plus, l'infection, lorsqu'elle touche des enfants est habituellement **peu symptomatique** et avec des présentations cliniques moins sévères que chez l'adulte. Peu d'enfants ont présenté une détresse respiratoire grave et ont été admis en réanimation par opposition au nombre important d'adultes touchés. Par ailleurs, le risque de contamination en milieu scolaire entre les enfants apparaît plus faible qu'initialement supposé au vu des données existantes. En cela la pandémie actuelle diffère beaucoup des épidémies virales mieux connues comme celle de la grippe.

Aucune étude, aucune donnée épidémiologique validée à ce jour ne rapporte un sur-risque avéré chez les enfants porteurs de maladie respiratoire chronique.

Néanmoins, il est difficile d'avoir le recul nécessaire pour exclure complètement le risque de décompensation d'une pathologie respiratoire suite à une infection virale par le Covid-19 chez l'enfant.

LA SP2A SE POSITIONNE DONC POUR FAVORISER LE RETOUR EN MILIEU SCOLAIRE DES ENFANTS AYANT UNE PATHOLOGIE RESPIRATOIRE CHRONIQUE AVEC DES MESURES DE PRECAUTION POUR CERTAINS ENFANTS.

D’avis d’experts, les patients atteints des pathologies suivantes sont considérés comme à risque théorique de développer une forme sévère d’infection par Covid-19:

- Insuffisance respiratoire chronique (nécessitant une oxygénothérapie ou une ventilation non invasive ou invasive)
- Bronchopathie (mucoviscidose, dyskinésie ciliaire primitive, dilatation des bronches, dysplasie broncho-pulmonaire) avec exacerbations ou obstruction sévères selon l’avis du médecin référent spécialiste
- Asthme sévère (grade 4,5 GINA ou persistant sévère sous nébulisation HAS<36 mois) symptomatique (exacerbations ou absence de contrôle)
- Enfant avec traitement immunosuppresseur (incluant bolus de corticoïdes)

Quelles mesures proposer à ces patients sur le temps scolaire et périscolaire ?

1. Mesures barrières.

Les mesures barrières visent à limiter la propagation du virus et concernent toute la population, dont votre enfant malade et l’ensemble de votre famille.

- A. Le lavage des mains est un des points essentiels à respecter. Il est expliqué en image dans la fiche « [Comment apprendre à votre enfant et votre famille à bien se laver les mains](#) ».

Vous pouvez utiliser du savon ou du gel hydro-alcoolique (pour les plus de un an). Il faut absolument respecter un temps minimum de 30 s.

Le lavage des mains doit être appris aux enfants et doit être pluriquotidien, notamment en cas de sortie à l’extérieur du domicile.

En milieu scolaire, un lavage des mains par du savon ou du gel hydro-alcoolique si un point d’eau n’est pas accessible doit être recommandé :

- avant et après chaque inter-classe.

- après un passage aux toilettes (possible contamination par les selles)

-après s’être mouché

Il est à noter que cette mesure doit être proposée à toute la classe pour être efficace

- B. Il faut tousser ou éternuer dans son coude
C. Il faut utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
D. Il ne faut pas se saluer en serrant la main, ni s’embrasser, ni faire d’accolades.
E. Si votre enfant est malade (nez qui coule, toux ou fièvre), ne pas le mettre en collectivité

2. Porter un masque aux interclasses et trajets entre les classes

Il convient que l'enfant le positionne lui-même après s'être lavé les mains, et se lave les mains après l'avoir retiré.

Si l'enfant n'est pas en âge d'être autonome pour mettre son masque, une personne aidante (enseignant, personnel scolaire) doit l'aider à le mettre et le retirer, et doit se laver les mains avant et après application du masque.

3. Mesures de distanciation physique en milieu scolaire

Distanciation physique pendant le temps de classe.

Adaptation du temps de repas avec distanciation physique (pour la file d'attente et la prise du repas) sous la responsabilité de l'école et de la structure gérant la restauration scolaire